



Wallonie

Beyne-Heusay

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Pierre COLSON demeurant Rue Emile Vandervelde 121 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

Le terrain concerné est situé Rue E. Vandervelde, 121 à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 2, section A n°283K.

Le projet porte sur l'extension et la transformation d'une maison unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

- démolition du volume secondaire à l'arrière,
- construction de deux volumes secondaires, un sur deux niveaux à l'arrière et l'autre à l'avant sur un niveau. Chaque volume secondaire présente une toiture plate non-accessible,
- modification de parement : pose d'un crépi sir isolant de ton gris clair avec en sous-bassement un ton gris moyen.

Une annonce est organisée à l'initiative du Collège communal au vu de l'implantation du projet par rapport à l'alignement et par rapport aux constructions voisines.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** durant les jours ouvrables de 8h00 à 16h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare 68, 4610 BEYNE-HEUSAY.

**Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Nathalie HOUBARD, téléphone : 04/355.81.62, mail : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be), dont les bureaux se trouvent : Service urbanisme, Avenue de la Gare, n°68, à 4610 Beyne-Heusay.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26 avril 2024 au 10 mai 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Avenue de la Gare 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be)

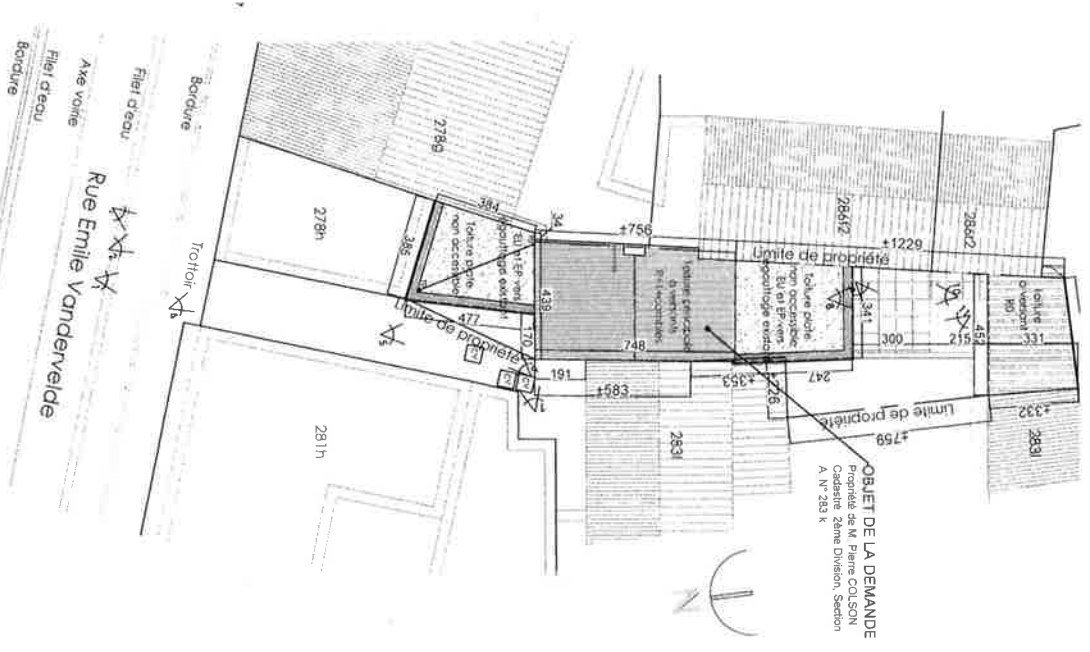
PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS

Didier HENROTTIN.

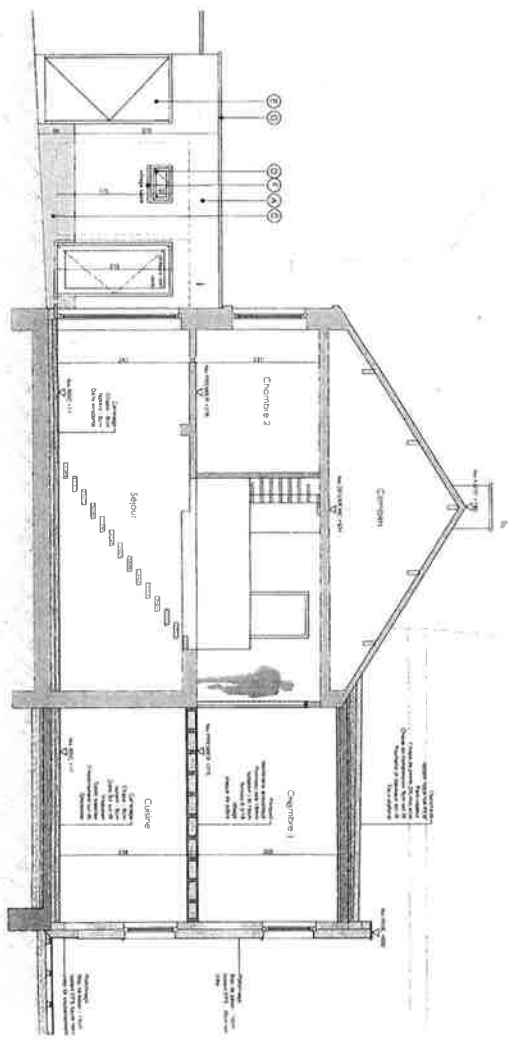


**OBJET DE LA DEMANDE**  
 Propriété de M Pierre COLSON  
 Cadastre 2ème Division Section  
 A N° 283 k

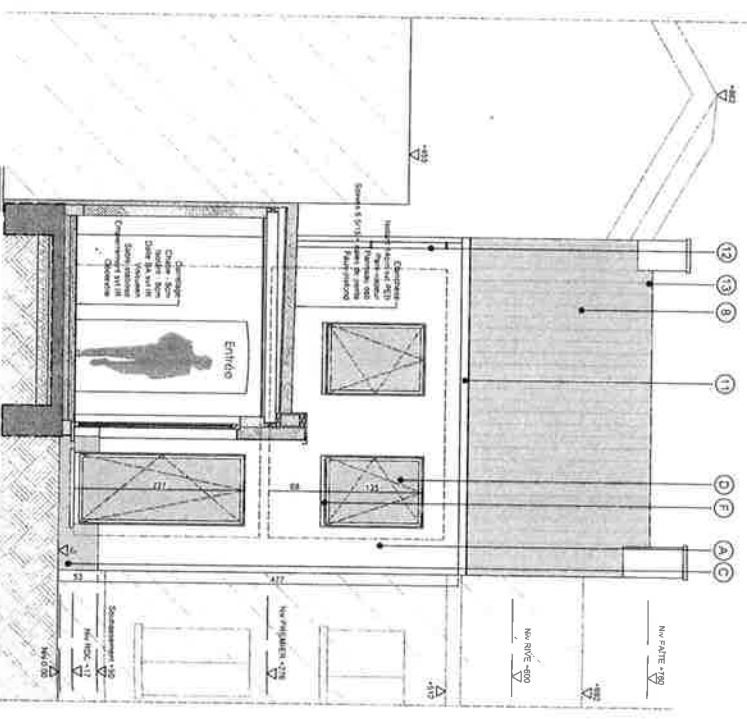
**PROJET - PLAN D'IMPLANTATION - 1/200**

**Légende des matériaux**

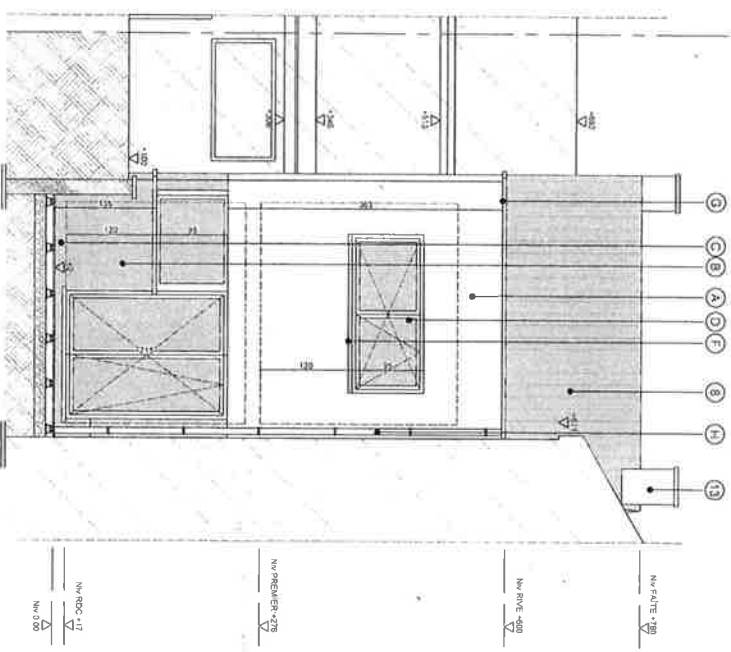
- Projetés**
- A Revêtement en crépi - ton gris clair -
  - B Revêtement en crépi - ton gris moyen
  - C Revêtement en crépi de sous-bassement - ton gris moyen
  - D Chassis en PVC - ton gris foncé + double vitrage clair
  - E Porte en PVC - ton gris foncé
  - F Seuil en aluminium - ton gris foncé
  - G Rive en aluminium - ton gris foncé
  - H Tuyaux en zinc - ton gris foncé



PROJET - COUPE A ET FAÇADE LATÉRALE ANNEXE AVANT - 1/50



PROJET - FAÇADE AVANT - 1/50



PROJET - FAÇADE ARRIÈRE - 1/50